

L'INDEX SUR L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

Conformément à la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour « la liberté de choisir son avenir professionnel » et à son décret d'application n° 2019-15 du 8 janvier 2019, portant application des dispositions visant à supprimer les écarts de rémunération entre les Femmes et les Hommes, SAS TRANSPORTS DUBOC publie son index égalité femmes-hommes :

Indicateurs	2023
Ecart de rémunération	NC*
Ecart d'augmentations individuelles	35/35
Salariées augmentées au retour d'un congé maternité	NC*
Parité parmi les 10 plus hautes rémunérations	5/10
Note globale	NC*

* NC = Non calculable